

CHARTRE D'UTILISATION DU RESEAU WIFI

1 – OBJET

Le présent document a pour objet de définir les conditions d'utilisation du réseau Wifi disponible dans certains sites municipaux de la Ville d'INGRE .

Ce réseau permet à un utilisateur authentifié de se connecter à partir de son ordinateur portable, de sa tablette ou de son smartphone et de disposer d'une connexion internet depuis les zones couvertes par le réseau Wifi.

2 – MODALITES DE CONNEXION

La connexion à ce réseau s'effectue à l'aide d'un mot de passe remis à l'utilisateur par les agents d'accueil des sites municipaux disposant du réseau Wifi.

La traçabilité des données et l'identification du support utilisé seront automatiquement accessibles par la connexion au système Wifi.

La création de cet accès ne peut s'effectuer que sur présentation d'une pièce d'identité. Les informations d'identité et de domiciliation recueillies permettront de répondre aux éventuelles demandes des autorités publiques ou judiciaires.

Un mot de passe de connexion sera remis à l'utilisateur.

L'utilisateur devra activer sa carte Wifi de son ordinateur puis sélectionner le réseau « Wifi libre mairie ». Il s'assurera que sa carte est paramétrée pour « obtenir une adresse IP automatiquement ». Il cochera « accepter » puis « ok ». Il sera connecté.

L'utilisateur doit être autonome dans la configuration réseau de son ordinateur.

Lors de la première connexion à internet, l'utilisateur sera redirigé vers le portail de la Ville et devra entrer les informations de connexion qui lui ont été remises.

3 – CONDITIONS D'UTILISATION

L'ensemble des éléments (nom d'utilisateur, mot de passe...) permettant à l'utilisateur de s'identifier sur le réseau Wifi est strictement personnel et confidentiel.

L'utilisateur s'engage à conserver les informations d'identification secrètes et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit.

Tout accès au réseau en utilisant les identifiants de l'utilisateur est fait sous l'entière responsabilité de celui-ci.

Il appartient à l'utilisateur de vérifier qu'il dispose des équipements matériels, logiciels, navigateurs lui permettant d'utiliser le service.

Lorsque l'utilisateur se connecte au réseau Wifi, il s'engage à ne pas utiliser les ressources mises à sa disposition pour :

- charger, stocker, publier, diffuser ou utiliser des documents, informations, images, vidéos, programmes, logiciels etc...
 - à caractère violent, pornographique ou contraire aux bonnes mœurs, ou susceptibles de porter atteinte au respect de la personne humaine et de sa dignité, ainsi qu'à la protection des mineurs,
 - de caractère diffamatoire et de manière générale illicite,
 - protégés par les lois sur la propriété intellectuelle, sauf à posséder les autorisations nécessaires.
- harceler, menacer ou injurier et de manière générale violer les droits en vigueur.
- transmettre sciemment des fichiers contenant des virus ou des données altérées.

Certaines des activités énoncées ci-dessus peuvent constituer des infractions de nature pénale.

L'utilisateur devra prendre toutes les mesures nécessaires de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels notamment de la contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau ou de l'intrusion d'un tiers dans le système de son terminal.

L'utilisateur est le seul responsable de tout préjudice direct ou indirect, matériel ou immatériel causé à des tiers du fait de l'utilisation du réseau Wifi.

En cas de non-respect des engagements et responsabilités édités ci-dessus, la Ville d'INGRE procédera à la suspension immédiate du droit d'accès de l'utilisateur.

La Ville d'INGRE s'engage à ne pas transmettre les données recueillies dans le cadre de l'inscription au réseau Wifi, à ne pas divulguer les informations de connexions (pages internet, date et heure de connexion et déconnexion) collectées lors de l'utilisation du réseau wifi par l'utilisateur et à respecter les correspondances privées reçues ou transmises par l'utilisateur sur son réseau et/ou sur le réseau internet. Il peut être fait exception à cette règle de confidentialité dans les limites autorisées par la loi, à la demande des autorités publiques et/ou judiciaires.

La Ville d'INGRE ne saurait être tenue pour responsable des contenus accessibles par le réseau internet et des dommages qui peuvent naître de leur utilisation.

